2014/05 30 mai 2014

Province de Liège

BULLETIN PROVINCIAL

Périodique

Sommaire			
~ · · · · · · · · ·	Pages		
N° 46 COURS D'EAU	O		
Arrêté du Collège provincial du 3 avril 2014 (STAVELOT)	66		
N° 47 <u>COURS D'EAU</u>			
Arrêté du Collège provincial du 3 avril 2014 (BRAIVES)	66		
N° 48 <u>COURS D'EAU</u>			
Arrêté du Collège provincial du 24 avril 2014 (THEUX)	66		
N° 49 <u>COURS D'EAU</u>			
Arrêté du Collège provincial du 8 mai 2014 (DISON)	66		
N° 50 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS			
Circulaire du Gouverneur de la Province du 28 avril 2014	67		
N° 51 SERVICES PROVINCIAUX – FINANCES			
Récapitulation générale du budget de l'année 2014, après deuxième série de			
modifications budgétaires votée par la Conseil provincial le 24 mars 2014 et			
approuvée par Arrêté du Gouvernement wallon en date du 15 avril 2014	68		

Nº 46 COURS D'EAU

Arrêté du Collège provincial du 3 avril 2014 relatif aux cours d'eau

En séance du 3 avril 2014, le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, la Société Wallonne de Eaux, rue de la Concorde n° 41 à 4800 VERVIERS, à réaliser la pose de canalisations d'eau en travers du ruisseau dénommé "**de Hockai**", n° 6-54, dans sa partie classée en 3ème catégorie et du ruisseau dénommé "**de Crisnière**" n° 6-55, dans sa partie classée en 3ème catégorie sur le territoire de la Commune de **STAVELOT**.

N° 47 COURS D'EAU

Arrêté du Collège provincial du 3 avril 2014 relatif aux cours d'eau

En séance du 3 avril 2014, le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, Mr. Emmanuel SIQUET, rue wanet n° 11/1 à Ciplet – BRAIVES, à construire une tête de rejet sur le ruisseau dénommé "**de Ciplet**", n° 8-32, dans sa partie classée en 3ème catégorie à CIPLET, sur le territoire de la Commune de **BRAIVES**.

N° 48 COURS D'EAU

Arrêté du Collège provincial du 24 avril 2014 relatif aux cours d'eau

En séance du 24 avril 2014 le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions l'A.I.D.E., rue de la Digue n° 25 à 4420 SAINT-NICOLAS, à réaliser un ouvrage de rejet d'eau et à poser une canalisation en travers et sous le ruisseau dénommé"**de Winamplanche**", n° 5-14, dans sa partie classée en 2ème catégorie et à poser une canalisation en travers et au-dessus du ruisseau dénommé "**du trou du Pouhon**" n° 5-17, dans sa partie classée en 3ème catégorie à WINAMPLANCHE, sur le territoire de la Commune de **THEUX.**

Nº 49 COURS D'EAU

Arrêté du Collège provincial du 8 mai 2014 relatif aux cours d'eau

En séance du 8 mai 2014, le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, Mr. Philippe VANHOVE, représentant la s.a. CRISFIL, rue Pisseroule n° 174 à 4820 DISON, à construire un mur de berge et une extension d'un bâtiment sur le ruisseau dénommé "de Houlteau", n° 4-33, dans sa partie classée en 2ème catégorie, sur le territoire de la Commune de **DISON**.

N° 50 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 28 avril 2014 relative au pavoisement des édifices publics

Liège, le 28 avril 2014

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres A Mesdames et Messieurs les Présidents des C.P.A.S. des Communes de la Région de langue française de la Province de Liège

Pour information :
à Monsieur le Commissaire
d' Arrondissement

Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président,

En exécution des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 (MB 10/07/74) et l'article 1^{er} de l'arrêté royal de 23 mars 1989 (MB 7/4/89) concernant le pavoisement des édifices publics, modifié par l'arrêté royal du 6 septembre 1993 (MB 9/9/93), modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998, modifié par l'arrêté royal du 3 décembre 2013 et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen sur les édifices publics

- le 6 juin : jour anniversaire de la naissance de Sa Majesté le Roi Albert II ;
- le 11 juin : jour anniversaire de la naissance de sa Majesté la Reine Fabiola ;
- ▶ le 2 juillet : jour anniversaire du mariage de Leurs Majestés le Roi Albert II et la Reine Paola.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Gouverneur de la Province,

Michel FORET

N• 51 <u>SERVICES PROVINCIAUX – FINANCES</u>

Récapitulation générale du budget de l'année 2014, après deuxième série de modifications budgétaires votée par le Conseil provincial le 24 mars 2014 et approuvée par Arrêté du Gouvernement wallon en date du 15 avril 2014.

	I. SERVICE ORDINAIRE	RECETTES	DEPENSES
00	Général	400.000,00	2.073.000,00
01	Dette générale	-	633.770,00
02	Fonds	44.361.424,00	-
04	Impôts	174.548.587,00	745.000,00
05	Assurances	337.520,00	3.427.000,00
06	Prélèvements	12.095.000,00	17.616.639,00
101	Autorités provinciales	388.520,00	2.743.640,00
104-121	Administration générale	7.489.881,00	41.730.246,00
124	Patrimoine privé	550.004,00	321.840,00
13	Services généraux	315.570,00	25.397.413,00
14-16	Calamités et étranger	39.093,00	750.376,00
3	Sécurité et ordre publics	935.200,00	427.612,00
40-42	Communications routières	279.011,00	5.975.602,00
44-45	Voies navigables - Hydraulique	2.530,00	1.037.249,00
50-52	Economie, commerce et artisanat	-	224.093,00
53-55	Industrie et énergie	6.382.092,00	4.633.985,00
56	Tourisme	300.011,00	7.596.699,00
6	Agriculture	202.311,00	4.374.865,00
70-71	Enseignement : Affaires générales	11.890.190,00	26.457.777,00
73	Enseignement secondaire	89.542.022,00	117.933.084,00
74	Enseignement supérieur	47.312.227,00	51.723.309,00
75	Enseignement pour Handicapés	5.159.692,00	7.948.229,00
760	Complexes de délassement	873.450,00	4.382.916,00
761	Jeunesse	231.040,00	2.678.201,00
762-763	Culture, loisirs et fêtes	1.988.858,00	20.488.279,00
764-766	Sports	623.165,00	8.373.837,00
77-78	Arts	545.520,00	10.048.630,00
79	Cultes et Laïcité	-	1.439.153,00
80-86	Interventions sociales et famille	385.680,00	5.428.124,00
870-872	Soins de santé	7.672.206,00	28.556.484,00
873-879	Hygiène et salubrité publiques	110.051,00	2.496.085,00
9	Logement, aménagement du territoire	2.320.411,0	1.634.720,00
То	taux	417.281.266,00	409.297.857,00
So	lde des années antérieures	1.246.492,15	9.163.751,00
TC	TAL GENERAL	418.527.758,15	418.461.608,00

	II. SERVICE EXTRAORDINAIRE	RECETTES	DEPENSES
00	Général	20.000,00	90.000,00
01	Dette générale	-	-
02	Fonds	-	-
04	Impôts	-	-
05	Assurances	200.000,00	200.000,00
06	Prélèvements	16.766.639,00	-
101	Autorités provinciales	-	10.000,00
104-121	Administration générale	7.317.601,00	11.260.502,00
124	Patrimoine privé	1.172.050,00	146.000,00
13	Services généraux	930.025,00	1.738.001,00
14-16	Calamités et étranger	-	1,00
3	Sécurité et ordre publics	-	8.500.000,00
40-42	Communications routières	1.796.500,00	1.936.500,00
44-45	Voies navigables - Hydraulique	1,00	500.002,00
50-52	Economie, commerce et artisanat	-	-
53-55	Industrie et énergie	756.578,00	750.000,00
56	Tourisme	315.000,00	815.000,00
6	Agriculture	-	72.000,00
70-71	Enseignement : Affaires générales	1.941.500,00	3.606.802,00
73	Enseignement secondaire	3.431.502,00	3.431.510,00
74	Enseignement supérieur	3.065.301,00	3.065.302,00
75	Enseignement pour Handicapés	203.000,00	203.000,00
760	Complexes de délassement	260.000,00	260.001,00
761	Jeunesse	-	25.001,00
762-763	Culture, loisirs et fêtes	-	870.001,00
764-766	Sports	320.000,00	370.002,00
77-78	Arts	1.437.000,00	1.772.004,00
79	Cultes et Laïcité	150.000,00	150.000,00
80-86	Interventions sociales et famille	100.000,00	163.839,00
870-872	Soins de santé	2.010.000,00	2.077.000,00
873-879	Hygiène et salubrité publiques	250.000,00	250.000,00
9	Logement, aménagement du territoire	750.000,00	875.000,00
To	taux	43.192.697,00	43.137.468,00
Solde des années antérieures		32.925.242,74	32.827.229,27
TC	TAL GENERAL	76.117.939,74	75.964.697,27